

15 janvier 2020

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 octobre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2019. La commission s'est réunie le 12 décembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Lucas Duquesnoy pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2021 à 2025.

Séance du 12 décembre 2019

Audition de M. Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Royston commente sa présentation Powerpoint.

Il rappelle que la vision de la Ville concernant le numérique est répartie sur trois piliers: les prestations en ligne pour les citoyen-ne-s, la dématérialisation des processus et la coordination numérique. La mise à jour de Windows 10 fait partie des propositions formulées par le troisième pilier. Ce pilier décline un certain nombre de programmes, le programme de collaboration numérique ayant pour but de moderniser la place de travail.

Ce projet, M. Royston souhaite le développer sur trois axes:

1. la gestion du parc informatique, soit le fait de fournir aux utilisateurs des équipements qui fonctionnent et qui sont supportés par le constructeur;
2. la gestion de la sécurité, soit la protection des équipements et du réseau vis-à-vis des menaces extérieures;
3. la gestion des applications se trouvant sur ces postes de travail, répondant aux besoins des utilisateurs et supportées par les éditeurs.

Pour ce qui concerne la gestion du parc, la Ville possède 4213 machines, dont 3451 PC fixes et 762 ordinateurs portables, déployés dans l'ensemble des services et renouvelés tous les cinq à huit ans. La majorité de ces équipements sont encore sous Windows 7, et ce depuis 2010. Le logiciel d'exploitation avait alors été acheté sans contrat de maintenance. Aujourd'hui, un patch de sécurité est poussé sur tous les postes, toutes les deux semaines, afin de détecter les derniers virus circulant en ligne. Cela permet aussi de mettre en place des alertes de sécurité. En plus, 200 applications métier sont aujourd'hui utilisées par les postes de la Ville de Genève. Il n'y a plus de machines sous Windows 7 aujourd'hui, et Windows 7 ne sera plus supporté par Microsoft d'ici à la fin de l'année 2019. La Ville pourrait souscrire à un support étendu, mais celui-ci lui coûterait plus cher, Microsoft poussant les entreprises à se tourner vers Windows 10. D'autre part, seul Windows 10 permet de bénéficier de certaines fonctionnalités dont certains métiers ont besoin dans l'administration.

D'autres applications utilisées actuellement par la Ville ne sont pas compatibles avec Windows 10. La solution est d'acheter 3282 licences Windows 10 en mode «utilisateur» et non pas en mode équipement. Ces licences seront aussi achetées en mode «souscription», ce qui sera une location au lieu d'un achat. La licence Windows 10 ne fait donc pas partie du crédit demandé par la proposition, mais sera achetée via le budget de fonctionnement de la DSIC, sans augmentation. Le déploiement s'effectuera en dix-huit mois, sur un mode de remplacement, ce déploiement ne pouvant pas être automatisé sans risquer

d'importantes perturbations. Il sera fait appel à des prestataires externes, vu l'importance du temps de travail nécessaire. Dès que la Ville sera passée à Windows 10, les mises à jour fonctionnelles se feront annuellement, rendant inutiles de prochains changements de licences.

Pour la gestion de la sécurité, les patches de sécurité seront déployés par une plateforme appelée «SCCM». La Ville devra souscrire au support étendu pendant un an et demi afin d'assurer une sécurité maximale pendant la transition.

Quant à la gestion des applications, certaines d'entre elles devront être rachetées, dont une partie avec le budget de fonctionnement de la DSIC. La plateforme de déploiement applicatif automatique sera également remplacée par la plateforme «SCCM», permettant ainsi plus de coordination entre applications et patches.

M. Royston revient sur la question de l'Open Source; certaines villes européennes, comme Barcelone, adoptent une politique pro-Open Source, pour promouvoir la démocratie participative à l'échelon municipal. Or, suite à une rencontre avec le responsable informatique de cette ville, il a pu constater qu'il valait mieux limiter la politique Open Source de la Ville au parc applicatif métier, comme c'est déjà pratiqué à l'Etat. Si la Ville se mettait à l'Open Source, il lui faudrait remplacer tous ses outils de gestion, former les équipes de la DSIC, reformer les utilisateurs, faire des études approfondies, etc. Les risques sont plus nombreux que les avantages avec la mise en place d'une telle politique. La Ville utilisera donc Microsoft pour son logiciel d'exploitation et de l'Open Source pour son parc applicatif métier.

Concernant son financement, ce crédit d'investissement est composé de trois éléments: la mise à jour des logiciels par acquisition, la prestation externe d'ingénierie et les salaires de trois prestataires externes. Au total, un crédit de 1,5 million de francs est demandé. La souscription de 185 000 francs par an sera absorbée par le budget de fonctionnement de la DSIC pour 2020. Les pénalités de Windows 7 sont comprises dans cette demande de crédit. La stratégie de la DSIC sera d'accélérer cette procédure le plus possible pour en réduire les coûts.

Le président remercie M. Royston pour sa présentation et passe aux questions des commissaires.

Questions des commissaires

Un membre de la commission souhaite revenir sur les prestations externes, demande quel type de contrat sera passé avec ces trois prestataires externes et si cette tâche pourrait être, à terme, internalisée.

M. Royston répond qu'à l'avenir il n'y aura, en principe, plus de tels projets; en effet les mises à jour seront automatiques. A long terme, une équipe externe ne sera

donc plus nécessaire. Pour répondre à la première question, il rappelle que la DSIC a lancé en 2018 un appel d'offres en location de services (LSE). Chaque société devait se positionner avec un tarif journalier par lot, le projet étant partagé en quatorze lots. La DSIC a sélectionné les sociétés proposant les lots les moins chers.

Une commissaire aimerait savoir si la DSIC a déjà prévu les coûts induits par les pertes de compatibilité, notamment en cas de changements forcés dus à des mises à jour forcées.

M. Royston confirme que la DSIC a prévu de tels coûts. Des utilisateurs pilotes seront mobilisés pour détecter et faire remonter les problèmes au plus vite, permettant de déterminer la date précise du déploiement global.

Cette même commissaire se dit surprise par les formats utilisés, qui ne sont pas des formats ISO.

M. Royston lui rappelle que les services financiers, par exemple, ont toujours utilisé Excel, et qu'il leur serait difficile de s'en passer. La même commissaire note qu'il est plus facile en bureautique de migrer vers Open Source, mais comprend que dans les cas où Excel est utilisé, cela peut poser problème.

Un commissaire aimerait connaître le coût de l'achat de Windows 7.

M. Royston répond qu'étant à la Ville depuis moins d'un an, il n'a pas souvenir de coût, mais précise que le coût de la maintenance représentait environ 15% du prix d'achat. Il était donc intéressant de ne pas avoir souscrit à la maintenance. La question ne se posera plus, étant donné que la licence sera louée, mais le coût perpétuel est environ équivalent à six années de location.

Le même commissaire se demande si certaines machines pourront supporter ce changement.

M. Royston rappelle que dans le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), une somme de 1 million de francs était dévolue au remplacement du matériel ne pouvant pas supporter la transition. En fait, très peu de postes ne seront pas compatibles, vu leur remplacement régulier.

Un commissaire aimerait savoir qui valide les modalités dans le choix d'acquisition ou de location des logiciels.

M. Royston explique que la DSIC fait son choix, mais que ce choix doit être validé par la magistrature ou le magistrat en charge. La validation a donc été faite par M^{me} Salerno, tandis que l'achat et l'appel d'offres sont effectués par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui centralise les appels d'offres.

Ce commissaire lit en deuxième page de cette proposition que sans ces achats, la DSIC ne sera plus en mesure de faire fonctionner l'informatique dans certains

services. Ce commissaire constate que si le Conseil municipal ne vote pas cet objet, la Ville se retrouvera effectivement dans une situation compliquée, et se demande s'il ne s'agit pas là d'un manque d'anticipation. Un problème similaire s'était posé à la Gérance immobilière municipale (GIM) il y a peu.

M. Royston souligne qu'il s'agit de la conséquence du choix de ne pas souscrire à la maintenance de Windows 7 en 2010. Il ajoute qu'un calcul avait été fait à l'époque, et que la planification financière aurait effectivement dû prendre en compte ces éléments. Aujourd'hui, le passage à Windows 10 est une évidence, la plupart des sociétés et des collectivités publiques l'ayant déjà fait.

Ce commissaire se demande pourquoi ne pas embaucher directement six personnes, au lieu des trois prévues, afin de réduire les frais de pénalité.

M. Royston signale que la DSIC a préféré présenter le pire scénario dans cette proposition, mais qu'il essaiera d'accélérer le projet pour réduire les dépenses du budget de fonctionnement.

Une commissaire se demande si le fait d'acheter était un mauvais calcul dans ce contexte d'obsolescence programmée.

M. Royston pense qu'il y a dix ans, le calcul était favorable. Aujourd'hui, les coûts sont comparables, et, au vu de ce que la Ville paye, elle serait plutôt bénéficiaire. Il précise que la stratégie commerciale de Microsoft est de ne vendre en perpétuel que des licences pro, alors que les entreprises ne bénéficient des mises à jour que sous le mode souscription. Cette commissaire a cru comprendre que la Ville allait avoir à un moment le choix entre Windows 10 et Open Source, et aimerait avoir des précisions à ce sujet. M. Royston rappelle qu'Open Source concerne des logiciels libres, mis gratuitement à disposition, aussi appelés Linux.

Une commissaire intervient pour préciser que certains de ces systèmes sont payants, mais que le code source est public et connu, ce qui peut permettre de le modifier. Si le fabricant vient à disparaître, des développements et des corrections sont toujours possibles, mais cela implique que le développement n'est pas effectué par des entreprises.

Une commissaire demande pourquoi l'administration a choisi Windows et non pas IOS.

M. Royston signale que le choix de Windows est un choix très commun pour les entreprises et les collectivités publiques, les applications étant plus nombreuses et la compatibilité plus grande.

Un commissaire rappelle que les Verts reprochent surtout à la DSIC son manque de planification. Le service arrive souvent avec des demandes de dernière minute et une partie du parc informatique présente des problèmes de compatibilités, en

raison d'un manque de standardisation. Il aimerait savoir si la DSIC présentera un jour une vraie stratégie informatique, allant au-delà de la durée d'une législature.

M. Royston note que la DSIC tente de standardiser au maximum, en achetant uniquement chez HP, et en limitant le nombre de modèles. Il n'y a par exemple que trois modèles différents d'ordinateurs portables. Les équipements sont donc standardisés autant que possible. La DSIC est effectivement gênée de demander des crédits tardivement et en urgence, mais elle commence à travailler sur une stratégie globale dans ce domaine qu'elle viendra prochainement présenter à cette commission. Quatre grands axes seront définis, en essayant de mettre en place des programmes les plus lisibles possible pour des non-informaticiens.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les coûts d'externalisation sont prévus à la hausse en 2021. Il remarque que ces personnes seront là pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans cette transition; ne serait-il pas possible de trouver les ressources au sein de la DSIC?

M. Royston l'informe que le déploiement massif devrait commencer en juin 2020, pour se terminer fin 2021, ce qui justifie cette hausse. Il précise que trois collaborateurs-trices internes et trois collaborateurs-trices externes seront dévolus à cette tâche, sachant que cette transition viendra s'ajouter au travail courant et que la DSIC ne dispose pas de personnes disponibles à plein temps pour s'occuper de cette transition. D'autre part, la vision politique du Conseil administratif dans ce domaine ne se dirige pas vers une externalisation.

Une commissaire souhaite savoir combien de temps s'écoule entre l'élaboration d'une telle proposition et le déblocage des crédits.

M. Royston l'estime à environ six mois dans le meilleur des cas, mais tout dépend des différents acteurs de la chaîne. La DSIC a commencé à préparer cette proposition au mois de mai. Mais, une fois votée, la somme nécessaire à la réalisation de la proposition est disponible immédiatement.

Le président remercie M. Royston pour sa présentation et ses réponses et le libère.

Discussion et vote

Aucune audition supplémentaire n'étant demandée, le président donne la parole aux commissaires pour les prises de position.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe estime indispensable de soutenir cette proposition face aux délais et à la difficulté de changer de système facilement. Ce changement permettra une maintenance facilitée et plus de sécurité sur les postes informatiques de la Ville.

Un commissaire du Parti socialiste constate que les explications données ce soir sont claires et limpides. Il est effectivement temps de sortir du système dans lequel la Ville est implantée. Le Parti socialiste regrette un manque de planification, et trouve qu'il serait intéressant que la DSIC se penche sur cette question de façon plus approfondie. Son groupe soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois exprime son avis personnel, et rappelle que ce n'est pas la première fois que la commission se trouve face à des demandes de dernière minute, pour des montants importants. La Ville va payer ce manque de vision sur le long terme et c'est pourquoi il s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que la Ville doit effectivement suivre les évolutions du système Microsoft, ne serait-ce que pour améliorer le travail des fonctionnaires. Les économies faites lors de l'achat de Windows 7 seront utiles pour financer cette transition. Son groupe soutiendra cette proposition.

Un commissaire des Verts regrette qu'un tel projet ne soit pas compatible avec l'urgence climatique, mais annonce que son groupe soutiendra malgré tout ce projet. Les Verts demandent également qu'une vraie stratégie soit mise en place sur le long terme, et non pas uniquement sur une législature.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra cette demande, en rejoignant les remarques faites précédemment sur le manque de vision à long terme.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra la proposition, tout en regrettant le manque d'anticipation et le délai extrêmement court imposé à la commission.

Par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), la proposition PR-1378 est acceptée.

Annexe (à consulter sur internet): présentation Powerpoint de la proposition